



DEJEPS ASEC

Diplôme d'état de la Jeunesse de l'Éducation Populaire et du Sport 2023-2024 à VALENCE

Spécialité: Animation Socioéducative ou culturelle

Mention : Développement de projets, territoires et réseaux

Habilitation de la DRAJES n° 21HABDEARA0016

Organisation

- **Date limite d'inscription :** 31 octobre 2022
- **Épreuves de sélection :** Jeudi 7 décembre 2022
- **Début prévisionnel de la Formation :** 23 janvier 2023
- **Fin prévisionnelle de la Formation :** 13 décembre 2024
- **Volume de la Formation Théorique :** 814 heures, dont 30 heures de formation individualisée ;
- **Volume de l'alternance :** 30h hebdomadaires soit 2036 heures

Contact COODEVAD

La capsule 21 rue Boucher de Perthes 38000 GRENOBLE

coodevad@gmail.com (T) 06 49 30 24 56

Formation réalisée en partenariat avec :



Comptoir des Lettres

Quartier Opeina 26400 Grane



Formations Recherche

Action Pédagogies Populaires

(FRAPP) 145 chemin de Romezon
26400 Mirabel et Blacon

**La formation DEJEPS ASEC DPTR se déroule en alternance. Chaque stagiaire est en emploi.
Il n'y a jamais de regroupement en centre pendant les périodes de vacances scolaires.**

L'alternance est conçue comme la partie centrale de la formation. Elle permet aux apprenants de mettre en œuvre et d'expérimenter les acquis tout au long du cursus. Elle est également le support des certifications.

Le tuteur

Chaque participant a un parcours de formation diplômant et il est suivi dans la structure par un tuteur. Celui-ci dispose d'un niveau, de qualification et de compétences, adapté à la formation suivie. La désignation du tuteur relève du responsable juridique de la structure. Dans la situation où la structure n'est pas en capacité de désigner un tuteur, le centre de formation propose un tuteur extérieur qui doit être validé par la structure afin de disposer d'une légitimité dans sa fonction au sein de l'organisation.

Dans sa fonction de guidance, le tuteur est aidé par le responsable du parcours de formation qui reste un interlocuteur permanent pour conseiller et renseigner.

Le formateur accompagnant

Coodevad nomme pour chaque participant au parcours de formation, un formateur référent, celui-ci a une mission de suivi individualisé. Il a également une mission particulière de suivi de l'alternance. Il effectue plusieurs visites sur site pour rencontrer l'apprenant et son tuteur en situation. Il est garant de la réalisation des consignes par le stagiaire lors de son expérience dans l'entreprise. Il guide et conseille l'apprenant dans ses actions, dans ses écrits professionnels et dans son articulation avec la structure professionnelle.

Outils pédagogiques pour accompagner le triptyque Apprenant - Tuteur - Formateur Référent :

- Livret pédagogique
- Convention stagiaire/employeur/Coodevad qui fixe les conditions d'alternance
- Fiche de liaison tuteur/formateur référent
- Visites sur site
- Conseils pédagogiques
- Bilan de fin de regroupement (par email)

Les temps formatifs

Tout au long de la formation, il sera nécessaire pour les formés de mesurer leurs avancées dans l'acquisition des compétences, et donc de conscientiser les progrès qui leur restent encore à accomplir.

Pour permettre aux stagiaires de se situer, Coodevad met en place des temps formatifs.

- Grille de repérage - fiche synthèse
- Outils d'observations et d'investigation de terrains
- Dossier compte rendu
- Fiche méthodologique
- Grilles d'évaluations
- Mises en situations, divers (projets collectifs, séance d'animation...)

Le programme s'articule autour des 4UC du référentiel réparties en 3 Unités pédagogiques :

UP1 qui regroupe les UC1 et 2, dont la certification se passe en simultané, et aborde l'ancrage territorial du projet de développement, puis son pilotage.

UP2 qui reprend l'UC4, autour des questions de partenariat, de sécurité et prévention des risques.

UP3 qui reprend l'UC3, techniques d'animation d'un groupe porteur de projet dans une dynamique d'éducation populaire.

Un thème transversal : transition des territoires

Nous souhaitons donner une tonalité particulière au DEJEPS que nous proposons, en intégrant les questions des *transitions* dans la formation des professionnels, dans un cadre et une démarche d'éducation populaire. Si nous mettrons l'accent sur les sujets liés à la transition écologique et énergétique, nous aborderons également les autres transitions en cours dans notre société (changement du rapport aux institutions, révolution numérique, montée des inégalités...) comme dans les organisations (changement du rapport au travail, nouvelles attentes en termes de gouvernance et de fonctionnement collectif, évolution des modèles socio-économiques...).

Ces transitions impactent le quotidien professionnel et viennent questionner voire bouleverser les pratiques et les postures individuelles et collectives, la conduite des initiatives et des projets, le rapport aux différentes parties prenantes... Il semble important que les professionnels puissent intégrer, directement ou indirectement, ces différentes dimensions dans le diagnostic territorial et l'animation partenariale, dans leurs projets pédagogiques, dans l'élaboration de leurs activités et interventions, et l'animation des équipes.

Dans cette dynamique, le partenariat avec la Frapp permet de s'appuyer sur son implication et son expérience dans les dynamiques de transition, notamment dans Biovallée (Vallée de la Drôme) : accompagnement de structures intervenant dans la transition énergétique, membre de l'association Biovallée, rédaction du dossier de candidature lauréat au PIA Territoires d'Innovation, liens avec les acteurs de la transition du territoire...

Les partenaires

Coodevad conduit le DEJEPS en s'appuyant sur des partenaires de proximité drômois.

Le comptoir des lettres (CDL)

Le comptoir des lettres est une association loi 1901, également organisme de formation. Son objet principal est **la valorisation de l'expression sous toutes ses formes, pour tous publics**, avec une attention particulière au support « écriture ». Elle accompagne ainsi à l'écrit des publics divers, y compris très éloignés de l'emploi ou des pratiques culturelles, en individuel ou en collectif (dossiers VAE, récits de vie, etc.). Depuis 2018, une action particulière, expérimentale, financée par le Département et le FSE est conduite, visant à accompagner des bénéficiaires du RSA volontaire dans leur engagement associatif.

L'association est portée par un Conseil d'Administration et deux chargées de projet, Fabienne Giraud et Séverine Decaster, qui interviennent essentiellement dans la Drôme (Romans, Valence, Crest, Die, Montélimar) mais également ponctuellement dans les Départements limitrophes.

L'esprit du Comptoir des lettres est de permettre à chacun, quels que soient ses freins, d'accéder à l'expression, à l'exercice de son esprit critique, d'exercer sa capacité de décision, de manière à trouver sa place dans la société.

La Formation Recherche Action Pédagogie Populaire (la FRAPP)

La FRAPP est une association loi 1901 et un organisme de formation. Née du regroupement de personnes qualifiées, ayant en commun de solides expériences dans les domaines de l'Économie Sociale et Solidaire (ESS), du monde associatif et des politiques publiques. Composée d'intervenants issus de disciplines et de parcours aussi variés que complémentaires, l'équipe de la Frapp inscrit sa

démarche dans une finalité de transformation sociale en facilitant les transitions et la construction d'alternatives sociales, culturelles et économiques.

La Frapp agit selon plusieurs modes d'intervention :

- **la formation** et **l'accompagnement** des équipes de travail, des structures et des réseaux associatifs, des porteurs de projets, des collectivités locales et organismes publics, des groupes de jeunes et autres collectifs citoyens,
- la mise en œuvre **d'actions et de projets** de développement social local, notamment dans le champ de la jeunesse.

La Frapp assure la coordination du réseau Piments (www.piments-etaj.org), réseau national des espaces-test pour les activités des jeunes.

Processus certificatif

	MODALITES de CERTIFICATIONS	Unités capitalisables	Objectifs Intermédiaires	INDICATEURS retenus dans la grille d'évaluation
Grille UC 1	<p>Lieu de l'évaluation : Valence</p> <p>Nature de l'épreuve : Rédaction et présentation orale d'un dossier de 20 pages, présentant la conception, la conduite et l'analyse d'un projet de développement.</p> <p>Condition d'organisation : Exposé : 15' Entretien : 45' 1 temps de concertation pour le jury</p> <p>Commission d'évaluation : 1 expert désigné par le jury régional DRAJES 1 expert désigné par l'OF Coodevad</p> <p>Cette épreuve est couplée avec l'UC2</p>	<p>UC 1</p> <p>Etre Capable de concevoir un projet d'action</p>	<p>OI.1 EC d'analyser les enjeux du contexte socioprofessionnel</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Observe les données offrant une lecture de la spécificité du territoire - Produit une synthèse à partir des données observées - Analyse les données en rapport avec le fonctionnement de sa structure - Analyse les données dans une perspective de projet d'action
			<p>OI.2 EC de formaliser les éléments d'un projet d'action</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Identifie des enjeux et formule une question à partir des données observées - Caractérise le public potentiellement concerné par un projet d'action - Définit les objectifs d'un projet d'action en lien avec le projet de la structure. - Définit les objectifs d'un projet d'action au regard des enjeux identifiés - Rédige un écrit correspondant aux normes professionnelles
			<p>OI.3 : EC de définir les moyens nécessaires à la mise en œuvre du projet d'action</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Propose une démarche pédagogique impliquant les différents acteurs du projet - Définit un échéancier d'action - Intègre les éléments de contraintes budgétaires à la réalisation d'un projet - Identifie les sources de financements - Prend en compte les conditions d'obtention des demandes de subvention. - Mobilise les ressources humaines nécessaires à la bonne conduite du projet - Définit les besoins matériels nécessaires au projet d'action.

	MODALITES de CERTIFICATIONS	Unités capitalisables	Objectifs Intermédiaires	INDICATEURS retenus dans la grille d'évaluation
Grille UC 2	<p>Lieu de l'évaluation : Valence</p> <p>Nature de l'épreuve : Rédaction et présentation orale d'un dossier de 20 pages, présentant la conception, la conduite et l'analyse d'un projet de développement.</p> <p>Condition d'organisation : Exposé : 15' Entretien : 45' 1 temps de concertation pour le jury</p> <p>Commission d'évaluation : 1 expert désigné par le jury régional DRAJES 1 expert désigné par l'OF Coodevad</p> <p>Cette épreuve est couplée avec l'UC1</p>	UC 2 EC de coordonner la mise en œuvre d'un projet d'action	OI.1 EC d'animer une équipe de travail	<ul style="list-style-type: none"> - Identifie les niveaux de responsabilité de chaque personne de la structure (salariés et bénévoles) - Explique sa démarche d'animation de l'équipe de travail du projet - Donne son avis, prend position et argumente ses points de vue dans le cadre de la soutenance - Conduit la mise en œuvre du projet et rend compte à la structure - Anime le projet dans une démarche d'accompagnement des acteurs
			OI.2 EC de promouvoir le projet	<ul style="list-style-type: none"> - Etablit une stratégie de communication du projet formalisée dans un plan de communication - Elabore un outil permettant de mesurer l'impact de son plan de communication
			OI.3 EC de gérer la logistique du projet	<ul style="list-style-type: none"> - Démonstre de la bonne gestion des besoins logistiques et matériels du projet. - Met en place les actions du projet en lien avec les moyens matériels disponibles
			OI.4 EC d'animer la démarche qualité	<ul style="list-style-type: none"> - Respecte et fait respecter le cadre de travail et les procédures de la structure dans la mise en œuvre du projet - Evalue et décide des réajustements nécessaires avec l'équipe du projet à partir de critères et indicateurs d'évaluation. - Conduit un bilan avec l'équipe du projet

	MODALITES de CERTIFICATIONS	Unités capitalisables	Objectifs Intermédiaires	INDICATEURS
Grille UC 3	<p>Lieu de l'évaluation : Structure d'alternance du stagiaire</p> <p>Nature de l'épreuve : Mise en situation d'une séance pédagogique inscrite dans le cadre d'une action d'animation d'un projet de développement + entretien d'évaluation de la séance pédagogique. Le candidat devra produire un document d'une dizaine de pages exposant le contexte et la globalité de son action d'animation (échancier des séances pédagogiques - dispositif d'évaluation)</p> <p>Commission d'évaluation : 2 experts désignés par l'OF Coodevad</p> <p>Condition d'organisation : Présentation de la séance et du dispositif d'évaluation : 15' Le stagiaire réalise sa séance: 1h30 Entretien avec le jury après la séance : 45' 1 temps de concertation pour le jury</p>	UC 3	OI.1 EC de définir les cadres de ses interventions pédagogiques	<ul style="list-style-type: none"> - Concevoir des démarches éducatives; - Inscrire son animation dans le cadre des objectifs de l'organisation; - Prendre en compte les différentes approches au sein d'une équipe pluridisciplinaire; - Inscrire son action dans une démarche d'éducation populaire.
			OI.2 EC de conduire une intervention pédagogique au moyen d'un support d'activité pour lequel il est compétent	<ul style="list-style-type: none"> - Conduire des apprentissages techniques dans le support d'activité pour lequel il est compétent. - Conduire des animations visant l'émancipation des groupes et des individus. - Accompagner les groupes et les personnes dans la conduite de leurs projets. - Conduire des interventions pour des groupes informels.
			OI.3 EC d'encadrer un groupe dans le cadre de son intervention pédagogique	<ul style="list-style-type: none"> - Veiller au respect de l'intégrité physique et morale des individus dont il a la charge. - Gérer la dynamique du groupe. Favoriser la participation de tous.
			OI.4 EC d'évaluer les interventions pédagogiques conduites	<ul style="list-style-type: none"> - Conduire des démarches d'évaluation avec son équipe. - Analyser les écarts entre les objectifs fixés et les résultats constatés. - Formaliser des bilans pédagogiques. - Rendre compte des actions réalisées.
			OI.5 EC de conduire des actions de formation	<ul style="list-style-type: none"> - Elaborer des scénarios pédagogiques. - Préparer les supports de ses interventions. - Mettre en oeuvre une situation formative. - Adapter son intervention aux réactions des stagiaires. - Evaluer des actions de formation.

MODALITES de CERTIFICATIONS	Unités capitalisables	Objectifs Intermédiaires	INDICATEURS retenus dans la grille d'évaluation
<p>Lieu de l'évaluation : Valence</p> <p>Nature de l'épreuve : Rédaction et présentation orale d'un dossier de 25 pages, présentant une action d'animation réalisée dans un cadre partenarial. Le document devra mettre en évidence l'intérêt du partenariat, la démarche pédagogique mobilisée notamment pour constituer le groupe d'acteurs à l'action d'animation.</p> <p>Commission d'évaluation : 2 experts désignés par l'OF Coodevad</p> <p>Condition d'organisation : Exposé : 15' Entretien : 45' 1 temps de concertation pour le jury</p>	<p style="text-align: center;">UC 4</p> <p style="text-align: center;">Etre capable d'animer en sécurité dans le champ d'activité</p> <p style="text-align: center;">EC d'animer un projet en partenariat dans un cadre d'Education Populaire</p>	<p>OI.1 EC de mobiliser les ressources techniques théoriques propres au champ d'activité</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Evaluer les risques objectifs liés aux pratiques dans le champ d'activité. - Evaluer ses propres capacités techniques à intervenir dans le champ d'activité - Expliciter les différents éléments des interventions techniques réalisées.
		<p>OI.2 EC de réaliser les gestes professionnels relatifs au champ d'activité</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Adapter les activités aux potentiels des publics. - Anticiper les risques potentiels pour le pratiquant. - Maîtriser le comportement et les gestes à réaliser en cas d'incident ou d'accident.
		<p>OI.3 EC Anticiper les risques juridiques et techniques dans le champ d'activité</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Respecter les normes réglementaires dans la mise en oeuvre de son animation. - Respecter les normes techniques dans la mise en oeuvre de son animation. - Prévenir les comportements à risque.

Dejepts Valence Calendrier des regroupements 2023-2024

lundi 23 janvier 2023	Position	lundi 4 septembre 2023	UP 3	lundi 8 janvier 2024	UP 2	lundi 23 septembre 2024	
mardi 24 janvier 2023	Position	mardi 5 septembre 2023	UP 3	mardi 9 janvier 2024	UP 2	mardi 24 septembre 2024	UP 1
mercredi 25 janvier 2023	Position	mercredi 6 septembre 2023	UP 1	mercredi 10 janvier 2024	UP 2	mercredi 25 septembre 2024	UP 1
jeudi 26 janvier 2023	UP 1	jeudi 7 septembre 2023	UP 1	jeudi 11 janvier 2024	UP 2	jeudi 26 septembre 2024	UP 1
vendredi 27 janvier 2023	UP 1	vendredi 8 septembre 2023	UP 2	vendredi 12 janvier 2024	UP 2	vendredi 27 septembre 2024	UP 1
VACANCES SCOLAIRES							
lundi 20 février 2023	UP 1	lundi 25 septembre 2023	UP 1	lundi 29 janvier 2024	UP 2	lundi 14 octobre 2024	UP 3
mardi 21 février 2023	UP 1	mardi 26 septembre 2023	UP 1	mardi 30 janvier 2024	UP 2	mardi 15 octobre 2024	UP 2
mercredi 22 février 2023	UP 1	mercredi 27 septembre 2023	UP 1	mercredi 31 janvier 2024	UP 2	mercredi 16 octobre 2024	UP 2
jeudi 23 février 2023	UP 1	jeudi 28 septembre 2023	UP 1	jeudi 1 février 2024	UP 2	jeudi 17 octobre 2024	UP 1
vendredi 24 février 2023	UP 1	vendredi 29 septembre 2023	UP 1	vendredi 2 février 2024	UP 2	vendredi 18 octobre 2024	UP 1
lundi 13 mars 2023	UP 1	lundi 9 octobre 2023	UP 1	lundi 4 mars 2024	UP 3	lundi 18 novembre 2024	UP 3
mardi 14 mars 2023	UP 1	mardi 10 octobre 2023	UP 3	mardi 5 mars 2024	UP 3	mardi 19 novembre 2024	UP 3
mercredi 15 mars 2023	UP 1	mercredi 11 octobre 2023	UP 3	mercredi 6 mars 2024	UP 3	mercredi 20 novembre 2024	UP 1
jeudi 16 mars 2023	UP 1	jeudi 12 octobre 2023	UP 3	jeudi 7 mars 2024	UP 3	jeudi 21 novembre 2024	UP 1
vendredi 17 mars 2023	UP 1	vendredi 13 octobre 2023	UP 3	vendredi 8 mars 2024	UP 3	vendredi 22 novembre 2024	UP 1
VACANCES SCOLAIRES							
		lundi 6 novembre 2023	UP 2	lundi 18 mars 2024	UP 3	lundi 9 décembre 2024	UP 1
lundi 24 avril 2023	UP 1	mardi 7 novembre 2023	UP 2	mardi 19 mars 2024	UP 3	mardi 10 décembre 2024	UP 1
mardi 25 avril 2023	UP 1	mercredi 8 novembre 2023	UP 2	mercredi 20 mars 2024	UP 2	mercredi 11 décembre 2024	UP 1
mercredi 26 avril 2023	UP 1	jeudi 9 novembre 2023	UP 2	jeudi 21 mars 2024	UP 2	jeudi 12 décembre 2024	UP 1
jeudi 27 avril 2023	UP 1	vendredi 10 novembre 2023	UP 1	vendredi 22 mars 2024	UP 2	vendredi 13 décembre 2024	Transv
vendredi 28 avril 2023	UP 1						
		lundi 11 décembre 2023	UP 1	Lundi de pâques - Férié			
lundi 22 mai 2023	UP 1	mardi 12 décembre 2023	UP 1	mardi 2 avril 2024	UP 3		
mardi 23 mai 2023	UP 1	mercredi 13 décembre 2023	UP 1	mercredi 3 avril 2024	UP 3		
mercredi 24 mai 2023	UP 3	jeudi 14 décembre 2023	UP 1	jeudi 4 avril 2024	UP 3		
jeudi 25 mai 2023	UP 3	vendredi 15 décembre 2023	UP 1	vendredi 5 avril 2024	UP 3		
vendredi 26 mai 2023	UP 3	VACANCES SCOLAIRES		VACANCES SCOLAIRES			
				20/05/2024 Pentecôte	UP 3		
lundi 5 juin 2023	UP 1			mardi 21 mai 2024	UP 3		
mardi 6 juin 2023	UP 1			mercredi 22 mai 2024	UP 2		
mercredi 7 juin 2023	UP 1			jeudi 23 mai 2024	UP 2		
jeudi 8 juin 2023	UP 1			vendredi 24 mai 2024	UP 2		
vendredi 9 juin 2023	UP 1						
				lundi 10 juin 2024	UP 1		
lundi 26 juin 2023	UP 3			mardi 11 juin 2024	UP 2		
mardi 27 juin 2023	UP 3			mercredi 12 juin 2024	UP 2		
mercredi 28 juin 2023	UP 1			jeudi 13 juin 2024	UP 2		
jeudi 29 juin 2023	UP 3			vendredi 14 juin 2024	UP 2		
vendredi 30 juin 2023	UP 3						
VACANCES SCOLAIRES				lundi 1 juillet 2024	UP 2		
				mardi 2 juillet 2024	UP 2		
				mercredi 3 juillet 2024	UP 2		
				jeudi 4 juillet 2024	UP 1		
				vendredi 5 juillet 2024	UP 1		
				VACANCES SCOLAIRES			